

## « La Suisse à pied » : des itinéraires de randonnée d'excellente qualité

Les offres de « La Suisse à pied » ont pour objectif de :

- promouvoir l'attractivité de la Suisse et de ses régions touristiques en tant que destinations de randonnée,
- promouvoir la création de valeur touristique sur le réseau de chemins de randonnée pédestre en développant la marque.

Les organismes touristiques, communes et cantons, responsables de projets privés et d'autres autorités responsables ont la possibilité de commercialiser de manière ciblée les nombreuses qualités de leurs chemins de randonnée pédestre en intégrant leur offre à « La Suisse à pied ». Les itinéraires, les hébergements liés, les prestations de services ainsi que l'ensemble de la région peuvent être communiqués à vaste échelle au public cible sur la plateforme Internet [www.wanderland.ch](http://www.wanderland.ch).

**Signalisation** : les champs d'itinéraire verts (autocollants) sur les panneaux indicateurs signalent le tracé du chemin sur le terrain.



Itinéraires nationaux « La suisse à pied »  
Numéro d'itinéraire à 1 chiffre



Itinéraires régionaux « La suisse à pied »  
Numéro d'itinéraire à 2 chiffres



Itinéraires locaux « La suisse à pied »  
Numéro d'itinéraire à 3 chiffres

« La Suisse à pied » est considérée comme le « best of » du réseau suisse de chemins de randonnée pédestre. Les itinéraires ainsi promus doivent donc remplir des exigences de qualité concrètes. La liste de contrôle ci-après permet de vérifier facilement si un itinéraire est en adéquation avec « La Suisse à pied ». Pour cela, chaque étape d'un itinéraire doit être conforme aux critères et évaluée individuellement sur la base de la liste de contrôle.

### Objet du contrôle

**Itinéraires « La suisse à pied » existants** : l'autorité responsable s'assure qu'ils répondent à toutes les exigences, en portant une attention particulière à l'originalité thématique des itinéraires locaux. Les itinéraires « La suisse à pied » qui ne remplissent pas ces critères doivent être améliorés, le cas échéant, les itinéraires locaux inadéquats doivent être supprimés ou remplacés.

**Nouveaux itinéraires « La suisse à pied »** : il s'agit principalement d'itinéraires locaux. Les responsables de projet utilisent la liste de contrôle pour évaluer celui-ci. L'évaluation aide l'autorité responsable à décider de la réalisation et de l'intégration à « La Suisse à pied ».

**Documents de base et aides** Les manuels et dépliants de Suisse Rando et de SuisseMobile sont applicables.

- ☞ Manuels et dépliants de Suisse Rando :  
→ [www.randonner.ch/fr/responsables-des-chemins/manuels-depliants](http://www.randonner.ch/fr/responsables-des-chemins/manuels-depliants)
- ☞ Documents et manuels de SuisseMobile :  
→ [www.schweizmobil.org/suissemobile/downloads.html](http://www.schweizmobil.org/suissemobile/downloads.html)

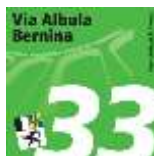
## Liste de contrôle pour les itinéraires « La suisse à pied »

Les exigences relatives aux itinéraires de randonnée pour l'intégration à « [La Suisse à pied](#) » sont valables pour toutes les étapes.



**Exemple : 33 Via Albula/Bernina**

L'itinéraire « **La suisse à pied** » régional Via Albula/Bernina comporte 10 étapes. L'étape 1 relie Thusis et Tiefencastel.



Veuillez sélectionner :	
<input type="checkbox"/> itinéraire local Numéro et nom de l'itinéraire :	
Particularités, originalité thématique de l'itinéraire :	
Point de départ et d'arrivée de l'itinéraire :	
Longueur de l'itinéraire :	Groupe cible :
Tronçon de l'itinéraire sans revêtement dur : ..... km	Durée de la randonnée départ-arrivée sans pause : ..... h ..... min
Forme physique : <input type="checkbox"/> facile <input type="checkbox"/> moyen	Durée de la randonnée en sens inverse : ..... h ..... min
Technique <sup>1</sup> : <input type="checkbox"/> facile (randonnée) <input type="checkbox"/> moyen (randonnée de montagne)	Dénivelé (positif/négatif) : ↑ ..... m / ↓ ..... m
Ou (pour les itinéraires en plusieurs étapes)	
<input type="checkbox"/> itinéraire local <input type="checkbox"/> itinéraire régional <input type="checkbox"/> itinéraire national Numéro et nom :	
Particularités, originalité thématique de l'étape :	
Point de départ et d'arrivée de l'étape :	
Numéro d'étape/nombre total d'étapes de l'itinéraire :	
Longueur de l'étape :	Groupe cible :
Tronçon de l'étape sans revêtement dur : ..... km	Durée de la randonnée départ-arrivée sans pause : ..... h ..... min
Forme physique : <input type="checkbox"/> facile <input type="checkbox"/> moyen	Durée de la randonnée en sens inverse : ..... h ..... min
Technique : <input type="checkbox"/> facile (randonnée) <input type="checkbox"/> moyen (randonnée de montagne)	Dénivelé (positif/négatif) : ↑ ..... m / ↓ ..... m

<sup>1</sup> Exigences en termes de forme physique et techniques, voir Manuel Degrés de difficulté en mobilité douce : [www.schweizmobil.org](http://www.schweizmobil.org) > Download > Manuels > SuisseMobile

<p><b>Les itinéraires « La suisse à pied » empruntent en principe des chemins de randonnée pédestre existants. Les CONDITIONS PRÉALABLES suivantes doivent être satisfaites :</b></p>
<p><b>A. Appartenance au plan officiel des chemins de randonnée pédestre</b></p> <p>Situé intégralement sur un chemin de randonnée pédestre ou de montagne et non alpine.</p>
<p><b>B. Signalisation conforme à la norme VSS 640 829a</b></p> <p>Signalisation cohérente et homogène (signalisation de base et indicateurs de direction correspondants avec champs d'itinéraire « La Suisse à pied »). Le contrôle et l'entretien de la signalisation sont réglementés de manière contraignante. Les offres importantes qui ne sont pas situées directement le long du chemin sont signalées conformément aux recommandations sur la « Signalisation pour les offres proches de la randonnée pédestre ».</p>
<p><b>C. Entretien réglementé</b></p> <p>Les chemins et les ouvrages d'art sont en parfait état. Le contrôle, le maintien en état et l'accessibilité publique sont garantis de manière contraignante. Des contrôles supplémentaires sont effectués au niveau des zones vulnérables/menacées après des événements météorologiques violents.</p>
<p><b>1. CRITÈRES D'INFRASTRUCTURE</b></p>
<p><b>1.1 Un parcours attrayant et varié</b></p> <p><i>L'itinéraire « La Suisse à pied » offre une grande diversité d'espaces naturels et de curiosités naturelles et culturelles. Les éléments perturbateurs ou restrictifs sont évités.</i></p> <p><input type="checkbox"/> Alternance captivante de forêts et de milieux ouverts, terrain légèrement vallonné, panoramas, changements de direction, etc. sur &gt; 85 % du tracé total de l'itinéraire «La Suisse à pied ».</p> <p><input type="checkbox"/> Accessibilité de panoramas et d'éléments individuels : cours d'eau, curiosités naturelles, tronçons IVS, ouvrages architecturaux historiques, etc.</p> <p><input type="checkbox"/> Pas de réduction de la valeur du fait d'éléments perturbateurs ou restrictifs et de tronçons monotones &gt; 1 km de long, de la proximité de routes et voies ferrées fortement fréquentées &gt; 500 m de long, du passage sous des lignes à haute tension, dans des zones d'agriculture intensive, de tourisme lié au ski, industrielles, de production d'énergie, bruyantes, etc.</p> <p>→ <b>Les itinéraires locaux</b> peuvent aussi se présenter sous forme de circuit ; en ce qui concerne les itinéraires <b>régionaux</b> et <b>nationaux</b> « La suisse à pied », ce n'est possible que dans des cas justifiés. Les tronçons équipés de téléphériques, etc. peuvent être intégrés à un circuit de randonnée.</p> <p>Mesures d'amélioration : .....</p> <p>.....</p>
<p><b>1.2 Surface des chemins confortable pour la marche et proche de la nature</b></p> <p><i>L'itinéraire « La Suisse à pied » emprunte pour l'essentiel des chemins à la surface adaptée à la randonnée, sans revêtement dur, c.-à-d. non bitumée, non goudronnée et non cimentée.</i></p> <p><input type="checkbox"/> La part de revêtement naturel sur l'itinéraire « La Suisse à pied » est supérieure à 90 % en dehors des zones urbaines.</p> <p>Mesures d'amélioration : .....</p> <p>.....</p>
<p><b>1.3 Accès sécurisé</b></p> <p><i>L'itinéraire ne comporte pas de zone de danger ou de conflit susceptible de mettre les randonneurs en péril.</i></p> <p><input type="checkbox"/> Les situations de conflit (par ex. en raison d'intérêts peu ou pas compatibles avec d'autres usagers des chemins dans le cadre des loisirs et de la circulation, de l'agriculture et de la sylviculture, de la protection de la nature, etc.) ont été identifiées et désamorcées.</p> <p><input type="checkbox"/> Si des situations potentiellement conflictuelles persistent, les randonneurs et autres usagers du trafic de loisirs en sont informés via les canaux de communication des communes et organismes touristiques, par ex. ou sur le terrain (mises en garde, par ex.) : dangers naturels, traversées de routes, pâturages avec vaches mères, chiens de protection des troupeaux, travaux forestiers, manifestations sportives/touristiques, etc.</p> <p>Mesures d'amélioration : .....</p> <p>.....</p>

<b>1. CRITÈRES D'INFRASTRUCTURE (cont.)</b>
<p><b>1.4 Desserte par les transports publics</b></p> <p><i>L'itinéraire « La Suisse à pied » est desservi par les transports publics (train, train de montagne, CarPostal/bus, etc.). Les besoins sont adéquatement couverts au niveau de l'arrivée et du départ.</i></p> <p><input type="checkbox"/> Le point de départ et d'arrivée de l'itinéraire « La Suisse à pied » est desservi par les transports publics.</p> <p><input type="checkbox"/> Une offre adaptée aux randonneurs est proposée régulièrement toute la semaine (du lundi au dimanche).</p> <p>Mesures d'amélioration : .....</p> <p>.....</p>
<b>2. CRITÈRES TOURISTIQUES</b>
<p><b>2.1 Durabilité</b></p> <p><i>L'itinéraire « La Suisse à pied » est pérenne, parce qu'il est important pour une destination/région ou un canton.</i></p> <p><input type="checkbox"/> L'itinéraire « La Suisse à pied » n'est pas un projet à durée limitée.</p> <p><input type="checkbox"/> L'autorité responsable s'engage de manière probante en faveur de l'existence durable de l'itinéraire « La Suisse à pied ».</p> <p>Mesures d'amélioration : .....</p> <p>.....</p>
<p><b>2.2 Originalité thématique</b></p> <p><i>L'itinéraire « La Suisse à pied » est représentatif d'une destination/région. Les itinéraires locaux « La Suisse à pied », en particulier, présentent des spécificités individuelles ou un caractère original.</i></p> <p><input type="checkbox"/> Les qualités paysagères et culturelles de la (des) destination(s) concernée(s) sont mises en valeur.</p> <p>Mesures d'amélioration : .....</p> <p>.....</p>
<p><b>2.3 Exigences de forme physique<sup>2</sup></b></p> <p><i>L'itinéraire « La Suisse à pied » est adapté aux besoins et aptitudes du public cible. Il est facile à moyen au regard de la forme physique requise et difficile seulement dans des cas exceptionnels.</i></p> <p><input type="checkbox"/> Itinéraire « La Suisse à pied » <b>local</b> : la durée de la randonnée est de 2 à 5 heures.</p> <p><input type="checkbox"/> Itinéraire « La Suisse à pied » <b>régional</b> ou <b>national</b> : la durée de l'étape quotidienne est de 4 à 6 heures pour un parcours pouvant atteindre 20 kilomètres avec maximum 800 mètres de dénivelé positif.</p> <p>Mesures d'amélioration : .....</p> <p>.....</p>
<p><b>2.5 Valeur ajoutée le long de l'itinéraire</b></p> <p><i>L'itinéraire doit profiter autant que possible aux prestataires.</i></p> <p><input type="checkbox"/> Les chemins de fer de montagne, restaurants, hôtels, refuges alpins, agriculteurs, etc. sont activement impliqués dans la planification de l'itinéraire et dans la conception des offres sur l'itinéraire.</p> <p><input type="checkbox"/> Itinéraire <b>local</b> « La suisse à pied » : une offre de restauration est disponible.</p> <p><input type="checkbox"/> Itinéraire <b>régional</b> ou <b>national</b> « La suisse à pied » : une offre de restauration et d'hébergement est disponible.</p> <p>Mesures d'amélioration : .....</p> <p>.....</p>

<sup>2</sup> Exigences en termes de forme physique conformes aux degrés de difficulté en mobilité douce

### 3. CRITÈRES SPATIAUX

#### 3.1 Sélection qualitative

*Le nombre d'itinéraires « La suisse à pied » est limité. Principe : la qualité prévaut sur la quantité.*

La sélection est déterminée de manière participative par un comité cantonal.

Le nombre et le choix des itinéraires sont effectués en fonction de l'offre existante.

Mesures d'amélioration : .....

.....

#### 3.2 Tracé parallèle à d'autres itinéraires « La suisse à pied »

*Les itinéraires « La suisse à pied » locaux sont coordonnés entre eux et complètent au mieux les itinéraires « La suisse à pied » nationaux et régionaux sur les plans thématique et spatial. Lorsque deux itinéraires « La suisse à pied » suivent des tracés proches, ils sont fusionnés sur le tronçon concerné.*

Les itinéraires « La suisse à pied » se chevauchent tout au plus sur des tronçons courts et aux intersections.

Il n'existe pas de tracés parallèles sur de longs tronçons.

Mesures d'amélioration : .....

.....

#### 3.2 Utilisation multiple

*L'aménagement spatial tient compte des autres réseaux de mobilité douce. Un chevauchement d'itinéraires « La suisse à pied » avec des itinéraires VTT ou vélos est soigneusement coordonné.*

L'harmonisation repose sur les recommandations du manuel « Coexistence entre randonnée pédestre et vélos / VTT ». Une attention particulière doit dans ce cadre être accordée aux fréquentations élevées et au public cible.

L'itinéraire ne comporte pas de potentiel de conflit.

Mesures d'amélioration : .....

.....

### 4. CRITÈRES DE COMMUNICATION

#### 4.1 Communication, commercialisation de « La Suisse à pied »

*L'itinéraire « La Suisse à pied » fait l'objet d'une communication et d'une commercialisation à grande échelle, adaptées au groupe cible et basées sur des informations d'actualité.*

Le champ d'itinéraire conçu, produit et financé par SuisseMobile est systématiquement utilisé sur le terrain, sur les produits imprimés, les cartes de randonnée et en ligne.

Les descriptions d'itinéraires (textes et photos) sont conformes aux directives de SuisseMobile.

Mesures d'amélioration : .....

.....

### 5. ÉVALUATION GLOBALE Effet conjugué de tous les critères sur la qualité de l'itinéraire

Les conditions A, B et C doivent obligatoirement être remplies.  
Plus de trois critères 1 à 4 non remplis indiquent des défauts importants et peuvent requérir des conditions pour la réalisation de l'itinéraire « La Suisse à pied ».

**Exigences :**  
 satisfaites     satisfaites sous conditions     non satisfaites

**Mesures d'accompagnement** (conditions)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Remarque :**

L'utilisation d'une **liste de contrôle** est suffisante pour l'évaluation d'un itinéraire **local** « La Suisse à pied » (généralement en 1 étape).

Pour l'évaluation des itinéraires de randonnée **régionaux** et **nationaux** « La Suisse à pied », il est conseillé **d'évaluer chaque étape individuellement** à l'aide d'une liste de contrôle. Ces listes sont compilées dans l'évaluation globale de l'itinéraire « La Suisse à pied ».